



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024
BUDGET 2025 ET PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue avec avis de convocation, le seize (16) décembre deux mille vingt-quatre (2024), à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Dors Moisan, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil présents et absent. Les membres du conseil présents constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2024-12-411 Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ORDRE DU JOUR **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES
4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS 3 ET 4

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2024-12-412 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2025

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 3 décembre dernier par la greffière-trésorière indiquant que les prévisions budgétaires pour l'année se terminant au 31 décembre 2025 seraient adoptées lors d'une séance extraordinaire tenue ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture du budget de la Municipalité faite séance tenante par le maire et les explications fournies par celui-ci concernant les différents postes budgétaires des prévisions budgétaires 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2025, le tout telles que lues par le maire et se détaillant comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025

Revenus de sources locales :

| | |
|---|-----------------|
| Taxe foncière générale | 1 898 276.00 \$ |
| Taxe spéciale (immo à l'ensemble projet aqueduc et égout) | 38 837.00 \$ |
| Taxe spéciale base aqueduc et égout | 116 511.00 \$ |
| Taxe d'aqueduc et d'égout (secteur visé - fonctionnement) | 443 233.00 \$ |
| Matières résiduelles | 368 531.00 \$ |
| Taxe spéciale mises aux normes installations septiques | 17 069.00 \$ |
| Taxe spéciale STQ/Industrie Océan | 32 366.00 \$ |
| Autres revenus | 66 275.00 \$ |

Sous-total 2 981 098.00 \$

Compensation tenant lieu de taxes :

| | |
|------------------------------|--------------|
| École primaire et secondaire | 25 000.00 \$ |
|------------------------------|--------------|

Sous-total 25 000.00 \$

Transferts inconditionnels et conditionnels:

| | |
|---|--------------|
| Transfert inconditionnel - TVQ | 99 884.00 \$ |
| Transfert inconditionnel- Sécurité incendie | 39 015.00 \$ |

Sous-total 138 899.00 \$

TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS : 3 144 997.00 \$

Dépenses :

| | |
|-------------------------|---------------|
| Administration générale | 623 042.00 \$ |
| Sécurité publique | 359 091.00 \$ |
| Transport | 415 755.00 \$ |
| Hygiène du milieu | 443 233.00 \$ |

| | |
|--|-------------------------------|
| Matières résiduelles | 373 976.00 \$ |
| Santé et bien-être | 3 348.00 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement du territoire | 109 342.00 \$ |
| Loisirs et culture | 310 829.00 \$ |
| Frais de financement (intérêts) | 220 441.00 \$ |
| Fonds réservé | 15 000.00 \$ |
| Sous-total | 2 874 057.00 \$ |
| <i>Affectations :</i> | |
| Financement à même les dépenses courantes (immobilisation) | 65 113.00 \$ |
| Sous-total | 65 113.00 \$ |
| Appropriation surplus accumulé non-affecté | (99 935.00) \$ |
| Sous-total | (99 935.00) \$ |
| Remboursement en capital | 305 762.00 \$ |
| Sous-total | 305 762.00 \$ |
| <u>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</u> | <u>3 144 997.00 \$</u> |

Adoptée

2024-12-413 Adoption du plan triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 3 décembre dernier par la greffière-trésorière indiquant que le plan triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 serait adopté lors d'une séance extraordinaire tenue ce jour;

CONSIDÉRANT la lecture du plan triennal des immobilisations 2025, 2026 et 2027 de la Municipalité faite séance tenante par le maire et les explications fournies par celui-ci concernant ce plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseiller présents d'adopter le plan triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027, le tout tel que lu par le maire, dont une copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19h11.

Christyan Dufour,
Maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour,
Maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 janvier 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.
